

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Un projet pour l'avenir de la formation agricole vaudoise

Afin d'élaborer une réponse au postulat du député Jacques Nicolet appelant à une analyse du dispositif de formation agricole vaudois, le Conseil d'Etat a désigné un comité de pilotage et une équipe de projet. Leur mandat sera de livrer au Gouvernement une étude assortie de plusieurs variantes proposant une vision stratégique à moyen et long terme pour la formation professionnelle agricole dans le canton de Vaud.

Le 24 janvier 2012, le Grand Conseil vaudois a transmis au Conseil d'Etat le postulat du député Jacques Nicolet. Ce dernier demande à ce que la formation professionnelle agricole vaudoise fasse l'objet d'une analyse de la situation actuelle et propose des variantes stratégiques qui devront, notamment, intégrer une réflexion sur le regroupement des sites, la collaboration ou la concurrence intercantonale et le regroupement avec d'autres métiers verts ou avec des métiers de la filière conduisant de la terre à l'assiette.

Afin de répondre à ces questions complexes, le Conseil d'Etat a mis en place un comité de pilotage et une équipe de projet. Leur mission sera de proposer au monde politique plusieurs variantes argumentées. Elles devraient être livrées au Conseil d'Etat d'ici à janvier 2013.

Actuellement, la formation agricole vaudoise est dispensée sur trois sites. Agrilogie réunit les sites de Marcelin à Morges, comprenant l'école d'agriculture et le centre d'enseignement des métiers de l'économie familiale. L'école d'agriculture de Grange-Verney à Moudon propose, à côté des formations agricoles traditionnelles, les cours pour les apprentis des métiers du cheval. Quand à l'école de Changins, à Nyon, elle dispense des formations supérieures en viticulture et en oenologie. Sa structure est différente : elle est intégrée au sein de la Haute école spécialisée de Suisse occidentale (HES SO). Cette dispersion des activités nuit-elle à la rationalité de la formation et limite-t-elle la mise en place des synergies ? Par ailleurs, un regroupement sur un même site des institutions agricoles au sens large permettrait-il de créer ainsi un véritable centre de compétences des métiers verts dont le rayonnement dépasse les frontières cantonales ?

Outre l'aspect géographique, il s'agira également d'examiner la fonction des exploitations agricoles et viticoles pédagogiques et de préciser leurs missions. Devront-elles axer leurs activités vers la production rationnelle de denrées agricoles ou considérer que leur tâche première est pédagogique ? Dans cette deuxième alternative, la production pourrait devenir un produit secondaire par rapport à la priorité pédagogique. Ce ne sont là que quelques exemples de questions auxquelles le groupe de travail devra apporter des réponses.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 26 mars 2012

DEC, Philippe Leuba, conseiller d'Etat, chef du Département de l'économie, 021 316 60 10,
DEC, Frédéric Brand, chef du Service de l'agriculture, 079 372 82 32